



**MARS 2013 – JUIN 2013**

**N° 119**

**Sommaire :**

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 : Compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2013
- Page 5 : Compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2013
- Page 7 : Commission communale d'action sociale
- Page 8 : Commission scolaire et périscolaire
- Page 10 : Commission travaux et urbanisme
- Page 11 : Commission cadre de Vie  
Commission bibliothèque
- Page 12 : Informations communales
- Page 13 : Informations intercommunales
- Page 15 : Pêle mèle
- Page 17 : Ca se passe à Chuzelles
- Page 18 : La vie associative chuzelloise

**Le mot du Maire**

Malgré un printemps capricieux, l'été arrive enfin et vous trouverez en dernière page de ce bulletin les traditionnels rendez-vous de l'été ; Caravan'jazz, ciné-été et le " 13 juillet " qui aura lieu cette année à Chuzelles. J'espère que vous serez nombreux à participer à ces moments de convivialité.

ViennAgglo va modifier le jour de la collecte des ordures ménagères en accord avec la commune. Ce changement permettra au prestataire d'optimiser ses tournées. Le ramassage des ordures ménagères aura donc lieu le mardi en place du jeudi, à partir du mardi 03 septembre au matin. Des informations complémentaires vous seront distribuées dans vos boîtes aux lettres durant l'été.

De nombreux PLU font actuellement l'objet de recours dans les communes et Chuzelles n'échappe malheureusement pas à la règle. En effet, le PLU voté le 20 mars 2013 fait l'objet d'un recours en annulation. Ce recours n'est toutefois pas suspensif. Le PLU s'applique et l'ensemble des dossiers d'urbanisme sont instruits selon les nouveaux zonages et règlements, et ce pendant la durée de la procédure.

En revanche, pour les opérations du centre village, le planning pourrait être modifié, et de ce fait la mise à disposition des logements prévus ainsi que celle des commerces risque d'être retardée. Nous le regrettons pour les personnes qui s'étaient déjà montrées intéressées.

Je reste cependant confiante quant à l'issue de cette procédure et j'espère que toute l'énergie mise en œuvre par notre équipe pour la finalisation du PLU permettra la concrétisation de nos projets.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Marielle MOREL

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :  
Commission communication et secrétariat



**BONNES  
VACANCES**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt mars, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2013

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, B. DECHASSE, O. HIRSCH, H. JANIN, L. JAIMET, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

**EXCUSE(S)** : C. COURNUT (a donné pouvoir à O. HIRSCH), G. VERNAY (a donné pouvoir à Marielle MOREL)

**ABSENT** : G. GONIN

**SECRETAIRE** : L. JAIMET

La séance est ouverte à 19H10

**DELIBERATION N°018 :**  
**REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**  
**DELIBERATION REPORTANT LA DATE D'EFFET**  
**DE LA REFORME**

*Rapporteur : MT ODRAT*

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires  
Considérant les réunions avec l'inspectrice d'académie et l'inspectrice de l'éducation nationale.

Madame ODRAT expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entrera en vigueur à la rentrée 2013-2014.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- ✓ 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- ✓ les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- ✓ la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet

éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire (ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale) intéressé.

- ✓ A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en petits groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. L'organisation de **ces activités pédagogiques complémentaires** est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.
- ✓ Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants **des activités périscolaires** prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Ce temps éducatif nouveau de 3 heures qui apparait du fait de la réforme, sera assuré par des intervenants sous l'autorité de la collectivité territoriale. Les intervenants actuellement positionnés sur du temps scolaire peuvent, pour tout ou partie, être redéployés sur le temps éducatif. Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau devrait faire l'objet d'un assouplissement : celui-ci passerait à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) mais cet assouplissement serait accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

En fonction d'une première estimation effectuée, le nombre d'enfants susceptibles d'être pris en charge serait de 214. Ce qui représente 16 animateurs au minimum à trouver pour 3 heures par semaine pendant 36 semaines. Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient

d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Madame ODRAT précise les difficultés rencontrées justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- ✓ Les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;
- ✓ Le manque de temps, nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif local ;
- ✓ Les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation de notre budget.

En dernier lieu, Madame ODRAT insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il ressort le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014-2015.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- ✓ De charger Madame le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et (le cas échéant) le conseil général et/ou Viennaggio au titre du transport scolaire.

#### **DELIBERATION N°019 :** **TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU** **CONTROLE DE LEGALITE**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit en son article 139 que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

La dématérialisation du contrôle de légalité est conçue dans le cadre du dispositif national « ACTES » (Aide au Contrôle et à la Télétransmission Electronique Sécurisée) mis en place par le ministère de l'Intérieur. Cette procédure, applicable dans un premier temps aux actes réglementaires (délibérations, arrêtés transmissibles et décisions du maire), a évolué en 2012 pour permettre également la transmission des actes budgétaires.

L'utilisation de cet outil présente de nombreux avantages :

- Réduction des coûts d'impression, d'envoi et de déplacement (suppression de la navette vers les services de la sous-préfecture)
- Accélération des échanges

- Accusé de réception en quelques minutes
- Fiabilisation et sécurisation des échanges

La télétransmission des actes au contrôle de légalité requiert toutefois quelques préalables, notamment, la conclusion d'un marché avec un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur (plateforme électronique) et l'acquisition d'un certificat électronique auprès d'un organisme fournisseur.

Afin de favoriser et de simplifier la mise en place de la dématérialisation dans le département, le centre de gestion de l'Isère propose aux collectivités adhérentes une formule fédérative comprenant l'adhésion à la plateforme d'un tiers de télétransmission homologué par la Préfecture et la fourniture d'un certificat électronique de niveau III.

Après lecture faite de la présente délibération, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- D'approuver l'adhésion à la formule fédérative mise en place par le centre de gestion de l'Isère,
- De l'autoriser à signer la convention de télétransmission à venir avec le Préfet de l'Isère.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°020 :** **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA** **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Les obligations professionnelles de Gilles GAVIOT-BLANC, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, ne lui permettant plus de participer aux travaux de ladite commission, il convient de procéder à son remplacement.

Selon l'article 22-III du Code des marchés publics : « *il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appels d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier* »,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2008-014 du conseil municipal du 31 mars 2008 créant la commission d'appel d'offres et procédant à l'élection de ses membres.

La commission d'appel d'offres est actuellement composée des membres suivants :

Président de droit : Marielle MOREL

Membres titulaires : C. COURNUT, H. JANIN, G. GAVIOT-BLANC

Membres suppléants : MT. ODRAT, C. BOREL, O. HIRSCH

Madame Marie-Thérèse ODRAT, Adjointe au Maire et membre suppléant de la commission d'appel d'offres venant immédiatement après sur la même liste est désignée membre titulaire en remplacement de Gilles GAVIOT-BLANC. La composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Président de droit : Marielle MOREL  
Membres titulaires : C. COURNUT, H. JANIN, MT. ODRAT  
Membres suppléants : C. BOREL, O. HIRSCH

Madame le Maire indique que monsieur André TRUCHET, conseiller municipal délégué aux travaux, assistera en qualité de membre à voix consultative, aux commissions d'appels d'offres portant sur les marchés dont il assure le suivi.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,

Prend acte :

Du remplacement de Monsieur Gilles GAVIOT-BLANC, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, par Madame Marie-Thérèse ODRAT, membre suppléant venant immédiatement après le dernier membre titulaire, qui accepte ce remplacement.

De la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres, à savoir :

Président de droit : Marielle MOREL  
Membres titulaires : C. COURNUT, H. JANIN, MT ODRAT  
Membres suppléants : C. BOREL, O. HIRSCH

**DELIBERATION N°021 :**  
**DENOMINATION DE PLACE**  
*Rapporteur : Marielle MOREL*

La place située face aux commerces, entre la copropriété « Le Belvédère » et la route départementale 36, ne s'est jamais vu attribuer de nom.

Afin de faciliter l'adressage des commerces et le repérage dans la commune, il convient de lui attribuer un nom.

Il est proposé comme dénomination « Place du Belvédère », déjà utilisée dans les faits.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N°022 :**  
**APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**(Extrait du PLU)**  
*Rapporteurs : Marielle MOREL et G. GAVIOT-BLANC*

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123.10, L.123.13, R.123.24 et R. 123.25 ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2009 prescrivant la révision du P.O.S. et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2012 arrêtant le projet de P.L.U. et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'Arrêté municipal n° 2012-101 en date du 16 novembre 2012 mettant à enquête publique le projet de P.L.U. ;

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 11 décembre 2012 au 18 janvier 2013 et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu les avis des services de l'état et des personnes publiques associées (réserves et recommandations),

Vu le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions (tenu à la disposition de tous),

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU arrêté le 25 juillet 2012.

Ces modifications sont mineures et ne sont pas de nature à remettre en cause les orientations générales du PADD et l'économie générale du PLU. Elles concernent pour l'essentiel l'apport de précisions, la rectification d'erreurs matérielles et ont pour objectif de faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme futures.

Considérant que le projet de P.L.U., ainsi modifié, et tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123.10 du Code de l'Urbanisme ;

Après avoir délibéré, par 14 voix pour et une voix contre (R. ALIX), le conseil municipal :

- décide de modifier le projet de PLU soumis à l'enquête publique sur les points ci-après : **le tableau des modifications procédant de l'enquête publique est disponible en mairie.**
- décide d'approuver le projet de P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :
  - à la Mairie de Chuzelles aux jours et heures d'ouverture,
  - à la Sous-préfecture de VIENNE, Bureau des Affaires Communales
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.
- dit que la délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées. Toutefois, en application de l'article L. 123.12 dans les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale, l'acte publié approuvant le Plan Local d'Urbanisme devient exécutoire un mois suivant sa transmission au Préfet. Toutefois, si dans ce délai, le Préfet notifie par lettre motivée à la commune des modifications qu'il estime nécessaires d'apporter au plan, le P.L.U. est exécutoire dès publication et transmission au Préfet de la délibération approuvant les modifications demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire  
Marielle MOREL



Cette démarche s'appuie sur un cahier des charges national dont l'utilisation permet d'harmoniser la couverture des données et ses différentes mises à jour afin de :

- Disposer d'un référentiel au niveau départemental accessible à l'ensemble des collectivités iséroises,
- Faciliter les prises de décision,
- Améliorer l'accès à l'information du public,
- Améliorer la qualité des données produites.

Viennagglo, qui assure déjà l'intégration des données d'urbanisme pour le compte des communes de son territoire, est associée au projet et, par délibération du 28 mars 2013, a décidé d'adhérer à la démarche initiée par l'Etat et le Conseil Général et a approuvé la signature de la convention tripartite pour son territoire.

De ce fait la prise en charge et l'encadrement des modifications successives des bases de données, au fur et à mesure de l'évolution des documents d'urbanisme, sera assuré par Viennagglo pour le compte des communes.

Il est précisé que l'adhésion à cette convention n'entraîne aucune contrainte d'ordre technique et financière.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Décide d'adhérer à la démarche de mise à disposition et de mise à jour des documents d'urbanisme initiée par l'Etat et le conseil général de l'Isère.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition et à la mise jour des documents d'urbanisme numérisés de la commune.

### **DELIBERATION N°025 :** **CHARTRE D'ENGAGEMENT CONCERNANT LE PLAN CLIMAT**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire expose au conseil municipal que les lois n° 2009-967 du 3 août 2009, dite du Grenelle 1 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite du Grenelle 2 fixent des objectifs en matière de développement durable aux collectivités locales, notamment en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire au changement climatique, et rendent obligatoire l'approbation d'un Plan Climat Energie Territoriale (PCET).

Par délibération du 14 novembre 2012, ViennAgglo a adopté son Plan Climat Territorial. Son plan d'action est ciblé à la fois sur son patrimoine, ses compétences, mais aussi a pour ambition d'infléchir plus largement les usages et comportements sur tout son territoire.

Une large mobilisation des partenaires de ViennAgglo est nécessaire. La fiche action n° 46 du PCET vise à faire engager les acteurs du territoire et initier le changement de comportement par la

signature d'une charte d'engagement. Cette charte fixera aux signataires les objectifs suivants :

- Mise en œuvre d'actions de réduction des émissions des gaz à effet de serre
- Augmentation de la part des énergies renouvelables consommées
- Quantification annuelle des progrès et des actions engagées
- Diffusion de l'information et la sensibilisation

La signature de la charte n'a pas de valeur contractuelle mais vise néanmoins à impulser une dynamique territoriale de prise en compte des bouleversements climatiques et de leurs conséquences à l'échelle de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (H. JANIN et C. BOREL) accepte la signature de cette charte et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y afférant.

### **Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal** **(Article L 2122-22 CGCT)**

#### Décision n° 2013/02 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers

Dans le cadre du projet d'implantation immobilière et commerciale « Les Terrasses de Caucilla », la commune a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue des futurs travaux d'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers sur les parcelles A0339, A0340 et A0341.

Suite à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, le 14 février 2013 sur le site internet de Viennagglo et du journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble », 7 candidats ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mars 2013 pour l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures, et le 20 mars pour l'analyse des offres.

Après application des critères pondérés de sélection (60% valeur technique et 40% prix), la commission a décidé d'attribuer le marché à l'agence SEDIC de l'Ain, située chemin des Vignes à Château-Gaillard (01500), pour un montant de 9 054 € HT (soit 10 828.58 € TTC), correspondant à 5,03 % du montant prévisionnel des travaux (180 000 € HT).

La notification du marché a eu lieu ce matin et a été suivie de la première réunion de démarrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le Maire  
Marielle MOREL



# COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

## Canicule



Le plan canicule, élaboré à la suite de l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003, a fait ses preuves. Il a pour objectifs d'anticiper l'arrivée de la canicule et de définir les actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière aux populations à risques.

En Août 2012 un épisode de canicule court et de faible intensité a touché 34 départements qui ont déclenché le niveau « Mise en Garde et Actions »

### SOYONS VIGILANTS :

Que faire en cas de fortes chaleurs ?

Rafrâchir son habitation (tenir les volets fermés....)

Se désaltérer (boire 1 à 2 litres d'eau par jour...)

Se rafraîchir

(prendre plusieurs douches ou bains par jour...)

Eviter de sortir aux heures les plus chaudes

(de 11H à 21h / porter chapeau et vêtements de coton..)



**INFO complémentaire (internet) :** <http://www.sante.gouv.fr/canicule/>

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50

**Canicule info Service (appel gratuit): 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)**

**SAMU 15 - POMPIERS 18**

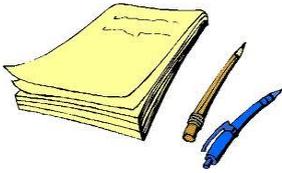
**Nous vous rappelons, que les personnes qui le souhaitent, peuvent se faire recenser en mairie, afin d'être inscrites comme personnes prioritaires à contacter, à visiter ou à secourir en cas de problèmes causés par de fortes chaleurs**

## Contacts

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Assistante sociale de secteur : Mme JURDIC : ☎ 04 78 73 00 10</li><li>• Correspondante ADMR : Mme BAUDOUX : ☎ 04 74 57 95 62</li><li>• Correspondante AFIPAEIM M. FRANCE : ☎ 04 74 57 90 73</li><li>• Adjoint affaires sociales : M. ALLARD : ☎ 04 74 57 90 97</li></ul> |
|--|--|



## **COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**



### **ARTICLES REDIGES PAR LES ELEVES DE LA CLASSE DE CM2 DE CHUZELLES**



#### **Article n° 1 : Vendredi 5 avril 2013 : Sortie scolaire : Nettoyons la nature**

Quand tu vas te promener dans la nature et que tu vois un gros déchet, tu te dis « bah ! C'est dégoûtant ! les gens sont vraiment sales ! » Mais alors toi, tu ne pollues pas ? Si tu veux te promener avec une nature propre... **REAGIS !**

#### **QUI FAIT QUOI ?**

Les maternelles ont nettoyé l'école puis le chemin à côté de la bibliothèque. Ils ont ramassé beaucoup de déchets et principalement des mégots. Comme quoi nous polluons beaucoup ! Pour être plus efficace, ils ont fait plusieurs groupes. Les CP/CE1 sont partis en même temps que les CE2/CM1/CM2 pour aller nettoyer le « 1000 Club » avant de nous rejoindre au stade de Chuzelles. Les cycles 3 eux, ont fait simple : les élèves sont partis de l'école sur la route du cimetière, puis la route du bois jusqu'au stade.

#### **EN ROUTE ! POLLUTION NOUS VOILA !**

Armés de gant et de sacs poubelles. Nous avons ramassé du plastique, des bouteilles, des mégots, des papiers, des bouts de fer, du polystyrène et même des tuyaux, un pneu de voiture, les restes d'un vélo, d'une poussette....

#### **LE RETOUR SOUS LA PLUIE**

Nous avons déposé les sacs poubelles au stade de Chuzelles. Ceux-ci ont été mis dans un camion pour les emmener à la déchèterie. Mais nous n'avons pas pu nous reposer parce qu'il pleuvait et nous sommes repartis à l'école pour goûter.

#### **APRES L'EFFORT LE RECONFORT**

Au retour du stade, nous avons encore trouvé des déchets : canettes, bouteilles et du papier journal nous avons redemandé à la maitresse des sacs poubelles. Une fois rentrés, nous avons dégusté des pains au chocolat et des croissants avec un verre de jus offert par la mairie.

#### **Article N°2 : Informations sur les poubelles**

##### **LES QUATRE POUBELLES :**

Il faut connaître les quatre poubelles principales : la poubelle bleue, la poubelle verte, la poubelle jaune et la poubelle ménagère.

## LA DECHARGE :

Savez vous où vont vos déchets ? Les déchets ménagers vont d'abord dans le camion à poubelle, puis vont à la décharge (qui n'existe plus, maintenant ils vont à l'usine d'incinération qui brûle les déchets à plus de 200°C.)

## LE RECYCLAGE :

Les déchets ayant été jetés dans les poubelles colorées partent dans les camions poubelles en direction de l'usine de tri. Il y en a pour chaque catégorie. Les déchets défilent sur un tapis roulant et chaque personne a une catégorie de déchets.

## QUELLE POUBELLE ?

Il y a quatre catégories de déchets : **le verre** (poubelle verte), **le plastique** (uniquement les flacons, bouteilles... poubelle jaune), **le papier et le carton** (poubelle bleue), **ce qui reste** (poubelle ménagère)

Si tu ne sais pas dans quelle poubelle mettre tes déchets, mets les dans la poubelle ménagère mais **évite !**

## POURQUOI FAUT-IL FAIRE ATTENTION

Il faut faire attention où tu mets tes déchets car si tu mets du verre dans la poubelle ménagère, le verre ira dans l'usine d'incinération : il ne brûlera pas et ne pourra plus être recyclé.

## LA NATURE N'EST PAS UNE DÉCHARGE !!!!!!!

---

## Ludomobile



### Après-midi ludique à Chuzelles

Jeudi 30 mai, la ludothèque de Vienne s'est déplacée à Chuzelles, dans le cadre de la « ludomobile », pour une après-midi de jeux. Installée dans l'ancien restaurant scolaire, la ludomobile a permis aux enfants, et même aux plus grands, de découvrir de nouveaux jeux et de profiter des conseils avisés des animateurs.

Petits et grands ont ainsi pu s'adonner à de folles parties de jeux dans une ambiance très chaleureuse. Un passage de la ludomobile est en cours de programmation pour la rentrée scolaire 2013/2014.



## **COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME**

### **Les locaux de l'ancien restaurant scolaire**



Suite à la construction du nouveau restaurant scolaire, les anciens locaux ont été réaménagés. Des travaux ont été réalisés : peinture, sol, électricité et plomberie. La cuisine et la salle de restauration peuvent maintenant accueillir des activités périscolaires : ludothèque....

La réserve quant à elle, a été transformée en salle d'archives communales. Pour nous aider dans l'archivage des différents documents communaux, nous avons été conseillés par un archiviste du Centre de Gestion de l'Isère. Après un recensement des documents à archiver et à éliminer, sa prestation d'une durée de 20 jours pour l'année 2013 est terminée. Elle interviendra sur la commune jusqu'en 2015.



### **Fleurissement du village**



Malgré le retard dû à une météo capricieuse, le village a pris ces couleurs de printemps ; des entrées de la commune, au centre village tout est maintenant fleuri.





## COMMISSION CADRE DE VIE

### Rappels de quelques principes essentiels :

- **Ambroisie** : Cette année, en raison d'une météorologie capricieuse, l'ambroisie est en avance dans certaines cultures. La municipalité de Chuzelles et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ont conscience de cet état de faits. Un recensement par les référents des points sous surveillance, devant être traités par les propriétaires ou exploitants, est en cours. Une information sera adressée aux personnes concernées en vue de traiter cette plante difficile à éliminer. Nous restons vigilants sur ce sujet.
- **Divagation d'animaux** : Pour des raisons de sécurité, gardez vos animaux sous surveillance et tenez-les en laisse lors de vos promenades, toute divagation d'animal étant passible d'une amende. La collectivité a passé une convention, sous conditions, en 2000 avec la SPA de BRIGNAIS pour la capture et la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation. Si vous voyez des animaux errants, merci d'en aviser le secrétariat de la mairie ou les services techniques.
- **Sentiers** : Profiter de cette période estivale, pour redécouvrir notre beau village, ses sentiers et chemins boisés tout en respectant les cultures, les propriétés privées et les lieux publics. Soyez prudents sur nos voies et routes ouvertes à la circulation où la vitesse demeure assez élevée.
- **Maisons fleuries 2013** : pour ceux qui auraient oublié de s'inscrire ou de se réinscrire, merci de contacter Marie-Thérèse CARRET ou le secrétariat de la mairie.



## COMMISSION BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 16 H 30 à 19 H.

### Vacances d'été :

La bibliothèque fermera ses portes du vendredi 26 juillet à 19 H au vendredi 24 août inclus.

### Gouttes de sang d'encre :

Les 5 livres retenus, que vous pourrez lire sont :

- Le dernier Lapon d'Olivier TRUC
- I Cursini d'Alix DENIGER
- Des nœuds d'acier de Sandrine COLETTE
- Elvis et la vertu de Frantz DELPLANQUE
- Black Coffee de Sophie LOUBIERE

Tout amateur de policiers en tout genre, adhérent de la bibliothèque, peut participer au vote après lecture des 5 livres, jusqu'au lundi 18 novembre 2013 inclus



## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **Commémoration du 8 mai**

C'est une commémoration particulière et solennelle qui a eu lieu le 8 mai dernier à Chuzelles.

Madame le maire Marielle MOREL, les élus et anciens combattants, au monument aux morts de la commune ont été accompagnés par trois jeunes militaires, dont un chuzellois Rémy CHANAL, qui suivent la préparation militaire marine à Vienne. Ils étaient en présence de leur instructeur maître de cérémonie, le maître principal Escande.



L'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles et la chorale chuzelloise « la Clé des Chants », renforcée par les choristes de Seyssuel ont contribué à cette cérémonie.

---

### **Location salles communales**

Mille Club



**Location Week-end :**

1 journée ==> 190 €

2 journées ==> 280 €

Les Poletières



**Location Week-end :**

1 journée ==> 90 €

Pour tout renseignement de location, contacter le secrétariat de mairie.

---

### **Info logement**



**Obligation d'installer un détecteur de fumée : échéance fixée au 8 mars 2015**

Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, doit être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé, en vertu des dispositions du décret du 10 janvier 2011. Dans les maisons ou les appartements à plusieurs niveaux, il est préférable d'en installer un par étage.

**Quelles sont les personnes concernées ?**

C'est l'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, qui devra installer le détecteur de fumée et veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif.

Caractéristique technique : il devra être muni d'un marquage **CE** attestant de la conformité à la norme :

**NF EN 14604**

**Pour toutes informations complémentaires : ADIL 38 – Agence Nord Isère : 04 74 93 92 61**



## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **Changement du jour de collecte des déchets ménagers**

A partir de septembre 2013, le jour de collecte des déchets ménagers change :

**le bac gris d'ordures ménagères sera collecté le mardi au lieu du jeudi.**

Ce changement, effectif à **partir du mardi 3 septembre**, permettra d'équilibrer la charge de travail des agents de collecte sur la semaine.

N'oubliez pas que les bacs doivent être déposés par vos soins le plus tard possible la veille du ramassage et rentrés rapidement après le passage du camion.

Ce changement de jour de collecte est l'occasion de faire un rappel sur la gestion de vos déchets :

- Pour les emballages recyclables et le verre, 3 points d'apports volontaires sont à votre disposition sur la commune : route de Seyssuel, route du Moulin et rue du Verdier.
- Les déchets de cuisine et de jardin sont facilement compostables. Pensez à utiliser votre composteur ou demandez-le à ViennAgglo, si vous n'en n'avez pas déjà un, il est gratuit.
- les déchèteries du Pays Viennois accueillent les gravats, les gros cartons, la ferraille, les encombrants, les déchets verts, le bois, l'huile de vidange, les piles, les déchets dangereux, les lampes, ainsi que les déchets électriques et électroniques. La plus proche, celle de Villette de Vienne est ouverte du lundi au samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter : le service environnement de ViennAgglo au 04 74 53 45 16 ou par mail [environnement@viennagglo.fr](mailto:environnement@viennagglo.fr) – [www.paysviennois.fr](http://www.paysviennois.fr)

### **Terres Viennoises** : Les producteurs à l'honneur

**Le marché de Vienne est un événement commercial majeur pour le territoire. Celui-ci accueille près de 15 000 visiteurs chaque samedi. Parmi les 400 marchands, des agriculteurs vendent en direct les produits de leur exploitation.**



L'opération Terres Viennoises est née de la volonté des élus, accompagnés de producteurs, de mener des actions de valorisation des productions locales et des circuits courts. Un manque de lisibilité des producteurs présents au marché de Vienne, a confirmé la nécessité d'agir dans ce domaine, en proposant un label « Terres Viennoises ».

Le label « Terres Viennoises » permet de mettre en lumière les producteurs qui répondent aux critères : site de production à moins de 25 km de Vienne, plus de 80% de produits issus de leur exploitation. Depuis le 1er juin, les producteurs signataires de la Charte, sont dotés de supports et moyens de communication permettant de les identifier et de mieux les différencier.

## **Avis d'enquête publique**

Une enquête publique sera prochainement réalisée concernant le projet d'extension et de modernisation de la station d'épuration du Syndicat d'assainissement, Systepur, ainsi que sur la régularisation de son système de collecte des eaux usées.

Ce projet concerne 24 communes, situées sur deux départements, dont Chuzelles fait partie.

**L'enquête publique se déroulera du 1er juillet 2013 au 2 août 2013.**

Si vous souhaitez vous exprimer sur ce projet, deux possibilités :

- les permanences du commissaire enquêteur :

A Reventin Vaugris le 04 juillet et Ampuis le 15 juillet : de 14h00 à 17h00

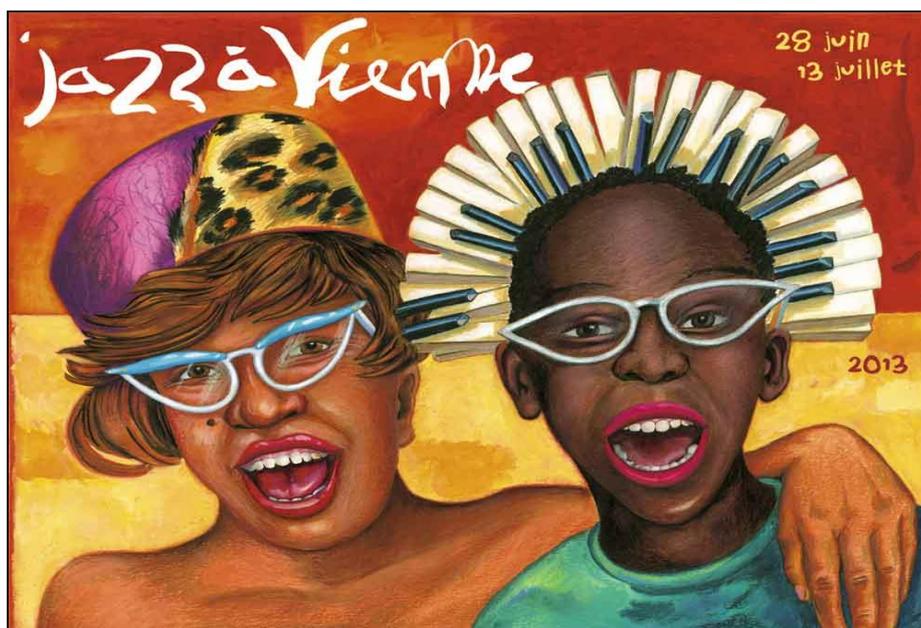
A St Georges d'Espéranche le 20 juillet et Vienne le 02 août : de 09h30 à 12h00

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Vienne.

Le dossier d'enquête sera également consultable en mairie de Chuzelles, aux jours et heures d'ouverture au public.

---

## **33<sup>ème</sup> Festival : JAZZ à Vienne**



Durant toute la durée du festival, ViennAgglo met en place des navettes gratuites L'Va (toutes les 30 mn) pour se rendre facilement au Théâtre antique.

Ces navettes se prennent sur le parking d'Intermarché à Malissol et sur le parking relais sud.

Informations jazz à Vienne : 08 92 702 007



## **PÊLE- MÊLE**

### **GrDF**



#### **URGENCE SECURITE GAZ**

Vous constatez (ou suspectez) une odeur de gaz, un incident ou vous avez besoin d'un dépannage :

**Urgence Sécurité Gaz**  
**N° Vert : 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)**

#### **RACCORDEMENTS & CONSEILS**

L'accueil Gaz Naturel Raccordement Conseil est à votre écoute pour toute demande de raccordement ou de conseils sur les usages du gaz naturel :

**Courriel : GRDF-RAB1@erdf-grdf.fr ou n° Cristal : 0 969 363 534 + code postal**

### **SDEI**



Pour joindre les services de la SDEI (Lyonnaise des eaux) pendant les heures ouvrées :

Lundi au vendredi : 8h00 à 19h00  
Samedi : 8h00 à 13h00  
☎ : 0 810 396 396

**En cas d'Urgence : 0 810 796 796**

### **Réglementation des Feux**



**Arrêté préfectoral de l'Isère n° 2008-11470**

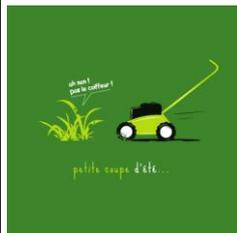
#### **En Agglomération :**

Le brûlage des bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est interdit toute l'année.

#### **Hors Agglomération :**

Interdiction applicable du 15 février au 30 avril et du 15 juillet au 30 septembre

### **Horaires d'utilisation des tondeuses et autres...**



**Arrêté préfectoral de l'Isère n° 97-5126**

#### **Extrait de l'article 9 :**

"Les occupants et les utilisateurs de locaux privés,... doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, ...

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

## Nouvel entrepreneur

|   |   |
|---|---|
|  | <p style="text-align: center;"><b>ENTREPRISE VERGNON</b></p> <p>L'entreprise VERGNON vous propose ses services de plomberie et chauffage.</p> <p>N'hésitez pas à demander un devis gratuit :</p> <p style="text-align: center;"><b>VERGNON ARTISAN PLOMBERIE CHAUFFAGE</b><br/>173 les Pins – 38200 CHUZELLES<br/>☎ 04 74 57 05 67 ou ☎ 06 36 91 15 81<br/>✉ vapc@free.fr</p> |
|---|---|



**ENTREPRENEURS & ARTISANS CHUZELLOIS** : Si vous ne figurez pas encore sur l'annuaire des professionnels en ligne, sur le site Internet de la commune ou si les renseignements présents en ligne ont évolué, vous êtes invités à contacter la mairie (par mail, courrier, ou via le formulaire de contact du site).

## CAUE

|  |   |            |             |          |          |          |            |          |            |             |         |            |          |            |             |  |
|--|---|------------|-------------|----------|----------|----------|------------|----------|------------|-------------|---------|------------|----------|------------|-------------|--|
|  | <p style="text-align: center;">Permanences gratuites de l'Architecte Conseil du C.A.U.E de l'Isère,<br/>Mme Sylviane PINHEDE : RDV par ☎ 04 74 78 78 83</p> <p>Dates :</p> <table border="0" style="width: 100%;"><tr><td style="width: 20%;">JUILLET</td><td style="width: 20%;">SEPT.</td><td style="width: 20%;">OCTOBRE</td><td style="width: 20%;">NOVEMBRE</td><td style="width: 20%;">DECEMBRE</td></tr><tr><td>12 juillet</td><td>13 sept.</td><td>11 octobre</td><td>15 novembre</td><td>13 déc.</td></tr><tr><td>26 juillet</td><td>27 sept.</td><td>25 octobre</td><td>29 novembre</td><td></td></tr></table> <p style="text-align: center;">Espace Saint Germain – Bâtiment Antarès (1er étage)<br/>30, avenue Général Leclerc – 38200 VIENNE</p> | JUILLET    | SEPT.       | OCTOBRE  | NOVEMBRE | DECEMBRE | 12 juillet | 13 sept. | 11 octobre | 15 novembre | 13 déc. | 26 juillet | 27 sept. | 25 octobre | 29 novembre |  |
| JUILLET  | SEPT.   | OCTOBRE    | NOVEMBRE    | DECEMBRE |          |          |            |          |            |             |         |            |          |            |             |  |
| 12 juillet   | 13 sept.  | 11 octobre | 15 novembre | 13 déc.  |          |          |            |          |            |             |         |            |          |            |             |  |
| 26 juillet   | 27 sept.  | 25 octobre | 29 novembre |          |          |          |            |          |            |             |         |            |          |            |             |  |

## Absence pour congés

|   |  |
|---|--|
|  | <p>Vous êtes invités à prévenir votre gendarmerie de vos absences afin d'orienter les rondes de surveillance.</p> <p>Pensez à fermer et verrouiller vos accès et à ne rien laisser à la vue des rôdeurs, à l'intérieur, comme à l'extérieur.</p> <p style="text-align: center;">Gendarmerie de Chasse sur Rhône : 04 37 20 12 80</p> |
|---|--|

## Horaires de la mairie

|   |   |
|---|---|
|  | <p>La mairie de Chuzelles est ouverte :</p> <p style="text-align: center;">mardi et jeudi : 08h30 à 11h30<br/>mercredi : 10h00 à 11h30<br/>vendredi : 16h00 à 19h00</p> <p style="text-align: center;"><b>MAIRIE DE CHUZELLES</b><br/>1 place de la mairie – 38200 CHUZELLES<br/>☎ 04 74 57 90 97 – ☎ 04 74 57 43 08<br/>✉ mairie@mairie-chuzelles.fr / www.mairie-chuzelles.fr</p> |
|---|---|



# "ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations associatives prévues sur la commune  
pour les semaines à venir :

| DATE         | MANIFESTATION                   | HORAIRE | LIEU                |
|--------------|---------------------------------|---------|---------------------|
| 6 juillet    | TRAIT D'UNION – Pétanque        | 14h00   | Aire de pique nique |
| 10 juillet   | ABC BOULES – Concours           | /       | Stade               |
| 13 juillet   | FEU D'ARTIFICE                  | /       | Aire de pique nique |
| 26 juillet   | ABC BOULES - Concours           | 16h00   | Stade               |
| 30 juillet   | ABC BOULES - Finale             | 16h00   | Stade               |
| 2 septembre  | AGV - Inscriptions              | 16h00   | Poletières          |
| 6 septembre  | ACCA- Distribution cartes       | 19h00   | Poletières          |
| 7 septembre  | ABC BOULES – Assemblée générale | 9h00    | Poletières          |
| 21 septembre | FNACA – Assemblée générale      | 16h00   | Mille Club          |
| 23 septembre | AFR - Téléthon                  | 20h30   | Poletières          |
| 24 septembre | APE – Assemblée générale        | 20h00   | Poletières          |
|              |                                 |         |                     |
|              |                                 |         |                     |



- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie.
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

# Important



*ECOLE DE MUSIQUE DE SEYSSUEL/CHUZELLES*

## Pour la prochaine rentrée 2013-2014 Certains cours d'instrument seront enseignés à Chuzelles Le mercredi salle « les Balmes »

Inscriptions et informations dès le 7 septembre à l'occasion du Forum des Associations de Seyssuel le 10 septembre lors de la soirée d'inscription organisée traditionnellement à la Maison Trémeau.

Retrouvez toute l'actualité et les informations de l'EMSC sur notre site

[www.ecolemusiqueseychu.fr](http://www.ecolemusiqueseychu.fr)

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à [ecolemusiqueseychu@gmail.com](mailto:ecolemusiqueseychu@gmail.com)

---

### LE FC SEVENNE EN PHR ou l'histoire d'un rêve qui devient réalité



Pour la première fois de sa jeune histoire, l'équipe fanion du FCS jouera la saison prochaine en Promotion d'Honneur Régionale (PHR). Il a fallu attendre le dernier match et une victoire acquise à l'arraché 1 à 0 contre la valeureuse équipe de SAINT-FORGEUX (qui elle jouait son maintien) pour assurer la montée. En terminant à la première place de sa poule le FCS s'offrait le droit de participer à la finale d'excellence (le plus haut niveau) du district du Rhône. En levée de rideau l'équipe réserve devait absolument l'emporter pour assurer son maintien en 1<sup>ère</sup> division. En s'imposant 4 à 2 devant l'équipe de l'UGA DECINES, le contrat était rempli. Merci à tous les supporters venus en nombre (des U7 aux vétérans tout le club était présent) et donnant de la voix pour soutenir leur équipe. Cette après midi restera gravée dans toutes les mémoires. Dans ces moments privilégiés chacun a participé à sa manière et c'est sûrement cela qui rend cette montée HISTORIQUE.

Pour terminer en beauté la saison le samedi 15 juin les U15 jouaient la finale de la coupe vallée du Rhône. En s'imposant 3 à 1 devant SOLAIZE l'équipe dirigée par Robert BARBET clôturait victorieusement une très belle année 2012-2013. Ce même jour l'équipe fanion était opposée à la formation de HAUT LYONNAIS pour le titre honorifique de champion du district du Rhône. Le FC SEVENNE parachevait une saison exemplaire par un large succès 6 buts à 2.



## **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE**

**LES INSCRIPTIONS A LA GYMNASIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE**

**AURONT LIEU LE :**

**LUNDI 2 SEPTEMBRE 2013 DE 14H A 20H  
SALLE DES POLETIERES A CHUZELLES**

La Présidente  
Monique GOMEZ

Section : 038 094  
Label : 038 094 07-49  
Siège Social : Marie de Chuzelles  
Mail : gvchuzelloise 38200@yahoo.fr



---

## **Rugby club la Sévenne 2012/2013**



Alternance de hauts et de bas durant cette saison. Sur le plus sportif, beaucoup de satisfactions chez les jeunes et des résultats à la hauteur de nos ambitions avec un encadrement de qualité qui s'étoffe au fil des années. Nos séniors, handicapés par de nombreuses blessures, n'ont pas pu se maintenir en 1ere série, alors que tout allait pour le mieux en première partie de championnat. Ils finiront cependant très fort la saison, en remportant le Challenge Jean Réaud, pour la première fois depuis la création du club.

Le bureau aura, une fois de plus, été performant et n'aura pas ménagé sa peine tout au long de la saison. Très actif lors des manifestations, tournois et matchs, il permet tout simplement au club d'exister.

Malheureusement, cette saison qui s'annonçait bien, a été très perturbée suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues début mai. Le terrain devenu impraticable pour quelques mois n'aura pas permis d'accueillir la 5eme édition du tournoi international U15, U17. Des matchs de phases finales ainsi que les 25 ans du club n'ont pas pu se dérouler, pénalisant les finances du club. Le club house et les vestiaires redeviennent accessibles même si de nombreux travaux de rénovations sont à venir. Nous tenons à remercier très sincèrement tout ceux et celles qui nous ont aidé pendant cette période délicate. Il est temps maintenant de faire souffler tout les acteurs du club en leur donnant rendez-vous en septembre pour une nouvelle aventure.

Bonnes vacances à tous

# VOS RENDEZ-VOUS DE L'ETE

## CARAVAN'JAZZ :

**LOST FINGERS + OLIVIER GOTTI + CYROCO + MEZKAL  
+ DJ HARRY COVER**

Le samedi 29 juin à partir de 19h00  
à Luzinay  
Spectacle en plein air gratuit

s'il pleut, repli à la salle polyvalente de  
Villette de Vienne.



Vous pouvez retrouver le programme complet de caravan'jazz sous le site  
<http://www.jazzavienne.com/fr/projet/caravan-jazz>



## CINE ETE SUR LA PISTE DU MARSUPILAMI

Le mardi 9 juillet à la tombée de la nuit  
Place de la Poste à Villette de Vienne  
Projection gratuite en plein air

S'il pleut, repli à la salle polyvalente de Villette  
de Vienne.

Vous pouvez retrouver le programme complet  
de Ciné été en mairie de Chuzelles.

## LE SAMEDI 13 JUILLET 2013 A CHUZELLES

### Repas et bal organisés par l'ACCA de Chuzelles

A partir de 19h00 Aire de pique-nique.

Points de vente : Boulangerie, bar tabac, mairie à Chuzelles, Restaurant  
la Sévenne à Villette de Vienne, tabac journaux à Luzinay

**Prix du billet : 12 €**

### Feu d'artifice co-organisé par les mairies de Luzinay et Chuzelles

A la tombée de la nuit Stade de football

Bulletin tiré à 850 exemplaires  
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N°119 – dépôt légal mars 2013.